

# Projet d'établissement d'OURTHE

## 1. PREAMBULES

Le rôle primordial de l'école se situe dans l'enseignement mais il est également éducatif, uniquement en complémentarité à celui des parents. Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le conseil de participation. Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. **En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.**

## 2. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

### A. Horaire.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45-11h50	8h45-11h50	8h45-11h30	8h45-11h50	8h45-11h50
12h50-15h30	-12h50-15h30		12h50-15h30	12h50-15h30

### B. Obligations scolaires.

Tout enfant âgé de 6 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement. Toute absence doit être signalée à l'école avant le début des cours et doit être justifiée par un mot écrit des parents au plus tard le lendemain. Pour toute absence à partir de 3 jours pour raison médicale, un certificat médical doit être remis au plus tard le quatrième jour.

### C. Utilisation de l'image.

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés. Les parents qui s'opposent à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces supports sont priés de le signaler par écrit à la direction.

## 3. OBJECTIFS PRIORITAIRES

Dans notre établissement, nous veillons, par des méthodes pédagogiques variées et différenciées, à permettre à tous les enfants d'acquérir des compétences, des savoir-faire et savoir-être, dans le respect de leur intégrité physique et morale et la stimulation de leur curiosité.

De la maternelle à la sixième primaire, nous aidons les enfants à s'approprier leur parcours scolaire. Ce cheminement doit se faire par un travail régulier et réfléchi. C'est la condition nécessaire à l'acquisition de leur autonomie et au développement de leur épanouissement personnel.

## 4. NOS SPECIFICITES

Dans notre école, grâce à une équipe dynamique, nous proposons :

- Une à deux classes maternelles
- Deux à trois classes primaires
- Apprentissage de l'allemand dès la 3<sup>ème</sup> maternelle
- Natation dès la 3<sup>ème</sup> maternelle
- Travail en cycles
- Ecole intégrée au centre du village
- Aide supplémentaire pour faciliter le travail en groupes restreints, favoriser la remédiation et la différenciation
- Matériel informatique - Cyberclasse
- Salle d'éducation physique
- Cours de psychomotricité en maternel
- Local aménagé pour la sieste des plus petits avec lits adaptés
- Classes spacieuses et illuminées
- Local audiovisuel
- Cadre sécurisé
- Garderie dès 07h30 jusqu'à 19h15

- Possibilité de repas chauds et de potages
- Entretien quotidien des locaux et des sanitaires
- Gratuité du transport pour les activités pédagogiques
- Gratuité du cours de natation
- Sorties pédagogiques
- Valorisation d'une bonne hygiène de vie (magasin de collations saines ...)
- Préau
- Vélos pour les enfants de maternel et plaine de jeux
- Vaste parking (règles de stationnement à respecter par les utilisateurs)

## **5. PEDAGOGIE DE L'ETABLISSEMENT**

### **5.1 Nos méthodes au quotidien.**

#### **5.1.1. Compétences disciplinaires et transversales.**

Nous développons les différentes disciplines : français, mathématique, éveil historique et géographique, éveil scientifique et technologique, éveil artistique, éducation physique, les langues, cours philosophiques.

#### **Les méthodes :**

- La **pédagogie active** où l'enfant est acteur de ses apprentissages, où l'autonomie est mise en avant. Elle est source de progression et d'évolution, travail en ½ groupe.
- La **pédagogie différenciée** est développée par diverses méthodes adaptées : des outils, des processus et des consignes pour amener les enfants à acquérir les apprentissages (les socles de compétences) selon leur niveau et leur rythme.
- La **continuité** des apprentissages par la concertation des enseignants et la remise du matériel et des référents des enfants dans la classe suivante.
- L'**évaluation formative** : en cours d'activité pour situer l'enfant dans son apprentissage afin d'apporter des remédiations. Elle peut également amener l'enfant à identifier son erreur et à y remédier.
- L'**évaluation sommative** : bilan des acquis des élèves au niveau de toutes les disciplines développées.

#### **5.1.2. Découverte, production, création.**

En fonction des projets, permettre à l'enfant d'aborder différentes formes de productions et de créations comme :

- le théâtre
- la poésie
- l'art (bricolage, techniques artistiques, musique...)
- l'écriture (textes, panneaux, affiches, correspondance, règlements de classe, création d'un journal ...)
- les travaux de présentation (expositions, élocutions...)

#### **5.1.3. Articulation pratique/théorie.**

Par l'observation, la recherche, la manipulation, l'expérimentation, le jeu, l'enfant est amené à effectuer des apprentissages et acquérir des compétences (Socles de Compétences) au départ de situations mobilisatrices, de situations problèmes ou lors de thèmes, de projets.

#### **5.1.4. Equilibre travail individuel et collectif.**

Toujours dans l'optique d'un apprentissage réussi, les modalités de travail varient. Ainsi votre enfant peut être amené à travailler :

En Maternel : -en cycle 2,5/5 ou 5/8

- en ateliers
- en projets

En Primaire : -en cycle 5/8 et cycle 8/12

- en ateliers
- en groupes + tutorat
- en groupes de niveaux
- en projets
- en leçons frontales
- les devoirs sont un prolongement de l'apprentissage de l'enfant
- par contrat, par défi

### **5.1.5. Les évaluations.**

Notre école étant subventionnée par la Communauté Française, votre enfant sera soumis à différentes évaluations, au cours de sa scolarité :

- évaluations externes certificatives en fin de 6ème primaire (CEB)
- évaluations externes non certificatives en 3ème et 5ème primaires
- évaluations certificatives du CECP en fin de cycle (2ème et 4ème primaires)
- évaluations régulières en fin d'apprentissage
- auto-évaluations
- bulletins périodiques avec évaluations chiffrées
- évaluations du comportement par chaque enseignant
- remises régulières des travaux réalisés en maternel
- évaluations du CPMS suite à la demande des parents ou des enseignants
- dossier individuel pour chaque enfant

### **5.1.6. Eveil aux professions.**

Au-delà des fonctions d'apprentissage, l'école est aussi une préparation à la vie adulte. Pour cela, nous organisons :

- des visites de personnes ressources : journalistes, artisans...
- des visites d'entreprises : fermes pédagogiques, usines, ateliers...
- participation aux journées Portes Ouvertes dans une école secondaire 1 an/2.

### **5.1.7. Accès aux médias.**

Donner aux enfants l'occasion d'accéder aux médias :

- Bibliothèque de classe
- Utilisation de journaux (presse quotidienne) et de revues
- Tv, dvd, cd
- Ordinateurs, internet (principalement en primaire)
- Publicités, affiches, livrets d'informations

### **5.1.8. Activités culturelles et sportives.**

- Assurer un développement corporel harmonieux en pratiquant différentes activités physiques régulières dès la maternelle et en primaire :

- o Psychomotricité en maternel
- o Natation dès la 3ème maternelle
- o Expression corporelle
- o Education physique en primaire
- o Jeux
- o Patinage
- o Cross « Je cours pour ma forme »
- o « En sport aussi, une ardeur d'avance »
- o Dictée du Balfroid
- o Prix Versele

- Promouvoir l'ouverture à la culture en attisant la curiosité et l'esprit critique en recevant des personnes ressources et en organisant des activités : musée, théâtre, cinéma, exposition...

- Ouverture sur le monde par des journées ou des classes de dépaysement

### **5.1.9. Citoyenneté.**

-Préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable autonome en le sensibilisant au respect :

- o De soi et des autres (éducation à la santé, hygiène de vie, tolérance...)
- o Des consignes et des règlements (de la classe, de l'école, de la cantine...)
- o De l'environnement (recyclage, tri des déchets, éveil à la nature et aux animaux, Village Propre...)
- o Des lieux et du matériel
- o Campagne de solidarité Télévie, Iles de Paix, Action Damien

- Commémoration du 11 novembre
- Ponctuellement, débats sur l'actualité (sensibilisation aux problèmes mondiaux)
- En fonction des événements, débats concernant le vécu des enfants
- Animation du Centre de Santé
- Calendrier des collations saines (lundi et mardi : produits laitiers ; mercredi et jeudi : fruits ; vendredi : céréales)
- Collations saines tous les jours
- Respect des horaires
- Commémoration du 11 novembre
- Visites d'expositions locales

### **5.1.10. Ouverture sur le quartier**

L'école est un espace qui se doit d'être ouvert sur le monde. Il est donc important de commencer par connaître son voisinage, son village, notamment par le biais de :

- Découverte de l'entité
- Histoire du quartier
- Visites de monuments
- La commune
- Points géographiques
- Participation aux animations culturelles locales

### **5.1.11. Communication**

L'objectif principal de l'école reste de permettre à tous les enfants d'acquérir des compétences, des savoirs et savoir-faire dans le respect de son intégrité physique et morale et la stimulation de sa curiosité. Pour cela, il est important de chercher à construire des relations de confiance entre l'équipe éducative et les parents grâce :

- au journal de classe en primaire et au cahier de communication en maternelle, liens entre les parents, l'école et les enfants (doit être **signé quotidiennement**)
- aux avis affichés aux valves de l'école pour les informations relatives à la vie de l'école
- aux réunions de parents individuelles et collectives (à la demande)

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des classes, des situations ou des projets de l'année. Les élèves auront l'occasion d'explorer ces activités et apports au cours de leur cursus scolaire.

## **5.2 Nos Actions concrètes.**

### **5.2.1. Sujet / année scolaire      « A la découverte de la culture belge. »**

#### **5.2.2. Buts.**

- Sensibiliser l'enfant à son rôle dans la société.
- Découvrir nos traditions, notre folklore, nos monuments, nos célébrités, nos artistes.
- Développer et susciter des attitudes d'ouverture à la différence au sein d'un même pays, d'une même communauté.
- Inciter les enfants à une démarche culturelle.

#### **5.2.3 Construction.**

- Groupes verticaux, activités interdisciplinaires, invitations de personnes ressources
- Visites diverses : musées, animations musicales, ...
- Diverses animations : ateliers culinaires, théâtraux, musicaux, transmission des savoir-faire par des personnes ressources

#### **5.2.4 Implication des élèves.**

- Rencontrer des artistes locaux et nationaux (peintres, chanteurs, musiciens, auteurs de livres, de BD, ...)

- Visiter des musées, l'opéra à Liège
- Assister à des théâtres
- Participer à des ateliers animés par des personnes ressources (cuisine belge, découvrir et parler en wallon, différents types d'artisanat
- Mettre en évidence le folklore belge (carnavals, danses folkloriques, coutumes, ...)

**Les compétences disciplinaires seront développées au travers de ce projet d'établissement.**

### **5.3 Année complémentaire**

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place (différenciation, remédiations, possibilité de suivre certaines matières dans une autre année...)

### **5.4 Intégration des enfants provenant de l'enseignement spécialisé**

Elle sera favorisée par un encadrement accru du reste des élèves afin d'accepter la notion de différence ; la différenciation sera pratiquée pour palier aux manquements spécifiques éventuels. En fonction des possibilités, une adaptation des horaires au rythme de travail de l'enfant pourrait être envisagée...

Dans certains cas soumis à l'avis du PMS, une convention avec l'enseignement spécialisé peut être établie en vue d'une intégration temporaire d'un élève.

Toutefois, le nombre de projets doit être limité dans les classes afin de maintenir un équilibre des difficultés pouvant être remédiées dans l'enseignement ordinaire.

### **5.5 Adaptation à la langue de l'enseignement**

Dans le cas du décret relatif à l'adaptation à la langue d'enseignement, le cas de chaque élève réunissant les conditions sera analysé. Des solutions adéquates seront proposées en fonction des circonstances et opportunités.

### **5.6 Formation des enseignants**

#### **5.6.1. Les formations sur base volontaire.**

Les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation continuée proposés par l'U.V.C.B.(Union des Villes et des Communes Belges) ou autres formations reconnues par la communauté française, à raison de 5 journées maximum.

Afin de présenter un compte-rendu le plus fidèle possible à l'équipe éducative, deux enseignants de cycles différents peuvent s'inscrire à une même formation.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des modules suivis par chaque membre de l'équipe est dressé par la direction en début d'année scolaire afin que celle-ci puisse se rendre compte de l'absence d'un ou de plusieurs titulaires, parfois au même moment.

L'enseignant est tenu de fournir à la direction une copie de la confirmation ou de l'annulation de son inscription au module.

Le remplacement du titulaire parti en formation est assuré de manière interne (collègues, maîtres spéciaux) ou externe (remplacement).

Le titulaire parti en formation veillera à son remplacement pour les rangs, les surveillances....

L'enseignant parti en formation un jour où une réunion de concertation est organisée par la direction est tenu de s'y présenter si l'horaire le permet; à défaut, de se tenir au courant des informations données lors de celle-ci.

Ces formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique professionnelle selon l'intérêt de chacun mais aussi et surtout en cohérence avec les choix de l'équipe dans le cadre du projet d'établissement.

#### **5.6.2. Les formations obligatoires.**

Le Pouvoir Organisateur se charge d'organiser 2 journées de formation au niveau MESO en déléguant l'organisation de celles-ci à l'U.V.C.B. La troisième journée sera organisée au niveau MICRO.

## 6. FRAIS SCOLAIRES

Les frais seront réclamés au fur et à mesure des besoins.

### 6.1. Frais obligatoires

*Pour les activités liées au projet d'établissement*

Transport par le bus communal vers la plupart des activités pédagogiques	Gratuit
Entrée bassin de natation et déplacement	Gratuit
Frais de copies pour les apprentissages	Gratuit
Frais de copies à la demande des parents	0,25€/page A4
Activités culturelles en primaire	+/-25€
Activités culturelles en maternel	+/-10€
Patinoire	4€
Cross « Je cours pour ma forme »	0,50€
Pantoufles de sport	+/-6€
1 <sup>er</sup> t-shirt de sport	Gratuit
2 <sup>ème</sup> t-shirt de sport	7€
Short de sport	+/-6€
Maillot de bain, bonnet	
Un fruit le jeudi	Gratuit
Recettes culinaires en maternel	5€
Classes d'activités extérieures (2 à 4 jours) ou classes de dépaysement (5 à 15 jours) à partir de la 3 <sup>ème</sup> maternelle, au moins une fois dans le cursus scolaire*	+/- 200€

*\*Possibilité de paiements échelonnés et des activités seront organisées pour réduire le coût*

### 6.2. Frais facultatifs

*Les activités facultatives ne peuvent être exploitées en classe sauf si l'école fournit le matériel.*

Fournitures scolaires simples, durables et réutilisables	+/- 20€
Abonnements (JDE et Averbode)	40€
Brevet	0,75€
Activité éventuelle en fonction de l'actualité	5€

## 7. GENERALITES

- *Ce projet d'établissement est élaboré en fonction de :*
- *Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental*
- *Décret « Ecole de la réussite »*
  - ❑ Mise en place d'une organisation en cycles.
- *La circulaire du 10/08/1998*
  - ❑ Assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième primaire
  - ❑ Respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages.
  - ❑ Rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation
  - ❑ Distinguer évaluation sommative et formative.
- *Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur*
- *Décret 11/07/2002*
  - ❑ Organisation des formations en cours de carrière

Construit par :  
**Les Enseignants et la Direction**

Approuvé par :  
**Le Conseil de Participation et  
Le Collège Communal**

&

Accepté par **Les Parents** (Signatures)